

Procès-verbal de la séance du 16/07/2026

Mairie de Mazières-en-Gâtine

Date et heure	Jeudi 16 Juillet 2026 – 20h30
Lieu	Mairie de Mazières-en-Gâtine
Présidence	Bruno BILLEROT
Secrétaire de séance	Julie PINTAUD
Conseillers présents	Bruno BILLEROT, Céline BRIBET, Rémi CELERAU, Gwendoline CHABAUTY, Charly CHAIGNEAU, Anthony DESNOUE, Marion OUVRARD, Julien PINTAUD, Vincent PROUST, Fabienne HOUMEAU, Coralie GUERY,
Pouvoirs / absents	Sylvain DOMINGUES pouvoir à Julien PINTAUD, Virginie MILLET pouvoir à Gwendoline CHABAUTY, Philippe ARCOURT pouvoir à Anthony DESNOUE, Soraya DAHROUGE absente excusée

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 18/06/2026
2. Choix de l'entreprise chargée des travaux de démolition – Rue de la Verronnerie
3. Choix de l'entreprise chargée des travaux de démolition – Ancienne Cure
4. Ouverture d'un poste à la bibliothèque municipale
5. Financement des travaux de la Rue de la Verronnerie
6. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Aucune observation nécessitant une modification n'est formulée.

Vote

Pour : [14] • Contre : [0] • Abstention(s) : [0]

Décision

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2026.



2. Choix de l'entreprise chargée des travaux de démolition – Rue de la Verronnerie

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet global d'aménagement de la Rue de la Verronnerie, il convient de procéder à la démolition des bâtiments concernés afin de permettre la réalisation des futurs travaux de voirie et d'aménagement.

Une consultation a été engagée auprès de plusieurs entreprises spécialisées. Trois offres ont été réceptionnées : GOUBAND TP pour 24 231,98 € HT ; AD TP pour 23 245,00 € HT ; NOIREAUD TP pour 22 390,50 € HT.

Monsieur le Maire précise que l'offre de NOIREAUD TP devait être complétée par une prestation spécifique réalisée par l'entreprise FILLON d'un montant de 9 272,49 € HT, portant le coût de cette solution à 31 662,99 € HT. L'offre d'AD TP ne précisait par ailleurs pas si les travaux de maçonnerie étaient inclus.

La commune ayant simultanément consulté les entreprises pour la démolition de l'ancienne Cure, il est rappelé que la possibilité de regrouper les deux opérations et de mutualiser les moyens matériels nécessaires à leur exécution, notamment le transport, la mobilisation et les déplacements des engins de chantier, faisait partie des éléments d'appréciation économique des offres. Cet élément n'avait toutefois pas de caractère éliminatoire.

L'analyse a donc été conduite en tenant compte non seulement du montant propre à chaque chantier, mais également du coût global susceptible d'être supporté par la commune pour les deux opérations. Le regroupement auprès d'une même entreprise permet notamment d'éviter plusieurs mobilisations et déplacements d'engins et de réduire les coûts associés.

Au regard de cette analyse économique globale des deux démolitions et des conditions d'exécution proposées, l'offre de GOUBAND TP est retenue pour les travaux de la Rue de la Verronnerie, pour un montant de 24 231,98 € HT.

Vote

Pour : [13] • Contre : [0] • Abstention(s) : [1]

Décision

Le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise GOUBAND TP pour la réalisation des travaux de démolition de la Rue de la Verronnerie, pour un montant de 24 231,98 € HT.



3. Choix de l'entreprise chargée des travaux de démolition – Ancienne Cure

Monsieur le Maire rappelle que la commune a repris possession de l'ancienne Cure après le départ de son locataire. L'état de vétusté du bâtiment ainsi que les perspectives d'aménagement du secteur (réhabilitation de la salle socio-éducative) conduisent à envisager sa démolition.

Cette opération permettra de sécuriser les abords, d'améliorer la qualité paysagère du secteur du bourg et de préparer les futurs aménagements liés notamment au projet de rénovation de la salle des fêtes et de ses abords.

Une consultation a été réalisée auprès des mêmes entreprises spécialisées. Les offres reçues pour cette opération sont les suivantes : NOIREAUD TP pour 11 535,00 € HT ; GOUBAND TP pour 14 245,54 € HT ; AD TP pour 24 785,00 € HT.

Pris isolément, le devis de NOIREAUD TP présente le montant le plus faible pour la démolition de l'ancienne Cure. Toutefois, les entreprises avaient été informées que la commune examinerait également l'intérêt économique pouvant résulter du regroupement des deux démolitions. La mutualisation du transport, de la mobilisation et des déplacements d'engins constituait ainsi un élément d'appréciation économique des offres, sans constituer un critère éliminatoire.

Le Conseil municipal examine en conséquence les deux opérations dans leur globalité. Il avait été demandé à chaque entreprise de préciser le montant exact de chaque démolition afin de pouvoir ventiler chaque dépense sur chaque projet. Le regroupement des chantiers auprès de GOUBAND TP permet de mutualiser les moyens matériels et d'éviter des déplacements d'engins à plusieurs reprises, générant une économie à l'échelle des deux opérations.

Le choix de GOUBAND TP ne résulte donc pas du seul montant du devis relatif à l'ancienne Cure pris isolément, mais de l'analyse économique globale des deux opérations de démolition et des économies liées à leur réalisation groupée.

Vote

Pour : [14] • Contre : [0] • Abstention(s) : [0]

Décision

Le Conseil municipal approuve la démolition de l'ancienne Cure et décide de retenir l'entreprise GOUBAND TP pour la réalisation des travaux, pour un montant de 14 245,54 € HT.



4. Ouverture d'un poste à la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale constitue un équipement culturel essentiel pour la commune et participe activement à la vie locale au travers des animations proposées tout au long de l'année.

Face à l'augmentation progressive de la fréquentation et au développement des activités organisées en partenariat avec les écoles, les associations et le réseau des bibliothèques du territoire, il apparaît nécessaire de renforcer les moyens humains affectés à ce service.

Il est proposé au Conseil municipal de créer un poste permanent d'**adjoint du patrimoine territorial**, relevant de la catégorie C de la fonction publique territoriale, à raison de **10 heures hebdomadaires**, à compter du **1er octobre 2026**.

Monsieur le Maire précise que ce recrutement permettra :

- D'assurer une continuité de service auprès du public ;
- D'accompagner les bénévoles dans leurs missions ;
- De développer les actions culturelles engagées par la commune ;
- De répondre aux nouvelles obligations liées au fonctionnement du réseau des bibliothèques.

Les élus soulignent l'importance de maintenir un service de proximité de qualité, particulièrement apprécié des familles, des scolaires et des personnes âgées.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil municipal est invité à se prononcer.

Vote

Pour : [14] • Contre : [0] • Abstention(s) : [0]

Décision

Le Conseil municipal décide :

- De créer un emploi permanent d'**Adjoint du patrimoine territorial** ;
- De fixer la durée hebdomadaire de travail à **10 heures** ;
- De fixer la date de création du poste au **1er octobre 2026** ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement.

5. Financement des travaux de la Rue de la Verronnerie

Monsieur le Maire rappelle que le lancement prochain des travaux d'aménagement de la Rue de la Verronnerie constitue l'un des principaux investissements de la commune pour l'exercice 2026.

Compte tenu du calendrier des opérations et des délais de versement des différentes subventions sollicitées, il apparaît nécessaire d'anticiper les besoins de trésorerie afin de garantir le bon déroulement du chantier.

Il est rappelé que plusieurs aides financières ont déjà été obtenues ou sollicitées auprès des partenaires institutionnels. Néanmoins, un besoin de financement complémentaire demeure afin d'assurer la couverture de l'ensemble des dépenses engagées.



Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de **l'autoriser à consulter plusieurs établissements bancaires** afin d'obtenir des offres de financement.

Il précise qu'il ne s'agit pas, à ce stade, de contracter un emprunt, mais uniquement de disposer d'éléments comparatifs permettant au Conseil municipal de se prononcer ultérieurement en parfaite connaissance des conditions financières proposées.

Les élus échangent sur les perspectives d'évolution des taux d'intérêt ainsi que sur l'opportunité de préserver les capacités financières de la commune pour les projets structurants à venir, notamment la rénovation de la salle des fêtes.

Il est rappelé que toute décision de souscription d'un emprunt fera l'objet d'une délibération spécifique lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Vote

Pour : [14] • Contre : [0] • Abstention(s) : [0]

Décision

Le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à consulter plusieurs établissements bancaires ;
- Demande que plusieurs propositions soient présentées au Conseil municipal afin de permettre une comparaison des offres avant toute décision définitive.

6. Questions diverses

Monsieur le Maire informe ensuite les élus de plusieurs sujets d'actualité concernant la commune.

Lancement de PanneauPocket+

Le Conseil est informé du déploiement de **PanneauPocket+**, nouvelle version de l'application de communication municipale. Cette évolution permettra de proposer de nouveaux services aux habitants, notamment un agenda enrichi, des formulaires interactifs, des signalements citoyens et une meilleure diffusion des informations municipales.

Les élus saluent cette évolution qui participe à la modernisation des outils de communication de la commune.

Passage du C15 Tour Festival

Monsieur le Maire rappelle que le **C15 Tour Festival** fera étape sur la commune le **8 août prochain**.



Plusieurs centaines de participants sont attendus. Le parcours prévoit notamment des passages au Golf du Petit-Chêne, à la carrière Moreau et au château de la Ménardière. L'organisation de cette manifestation insolite contribuera à l'animation estivale et à la valorisation du territoire communal.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Tour Poitou-Charentes

Les élus sont également informés des préparatifs liés au passage du Tour Poitou-Charentes sur la commune, nécessitant une coordination avec les services départementaux, les forces de sécurité et les bénévoles mobilisés pour assurer la sécurité de l'épreuve.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour les échanges.

La séance est levée à 22h35.

Le Maire,
Bruno BILLEROT

Le secrétaire de séance,
Julien PINTAUD